



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE



Union européenne



AXE 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien

Action 2 : Financement de projets d'investissements structurants.

Thèmes prioritaires :

01- Activités de RDT dans les centres de recherche.

02 - Infrastructures de RDT (y compris équipement, instrumentation et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche) et centres de compétence de technologie spécifique.

03 - Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, les entreprises et avec les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de toute sorte, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (parcs scientifiques et technologiques, technopoles etc.).

04 - Aide à la RDT notamment dans les PME (y compris l'accès aux services de RDT dans les centres de recherche).

Autre thème non prioritaire

59- Développement d'infrastructures culturelles

Objectifs de l'action :

- Développer l'innovation technologique.
- Structurer les centres de recherche et d'innovation ainsi que leurs liens avec le tissu économique.
- Présenter les résultats et les orientations de la recherche, expliquer les enjeux sociaux et économiques de la recherche, rapprocher la science de la société.

Motivations de l'action :

L'Ile-de-France qui possède le plus grand potentiel européen d'innovation ne tire pas assez parti de cette force pour développer de nouvelles activités créatrices d'emploi sur son territoire. Tous les diagnostics montrent un manque de lien entre les milieux de recherche académiques et les acteurs industriels. Ce manque de coopération nuit aux transferts de technologies et au développement de jeunes entreprises innovantes en croissance. Parallèlement, les systèmes innovants de la région ne sont pas visibles à l'échelle internationale, ce qui freine leur développement et leur compétitivité.

Pour remédier à ces problèmes structurels, des réseaux d'acteurs s'organisent autour de grands domaines sur lesquels l'Ile-de-France concentre un potentiel d'innovation majeur (à l'image des pôles de compétitivité, des Domaines d'Intérêt Majeurs (DIM) labellisés par le Conseil Régional, des systèmes productifs locaux, des Instituts Carnot, des réseaux thématiques de recherche avancée prochainement labellisés).

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, le FEDER a vocation à appuyer, structurer et développer ces réseaux d'acteurs ainsi que les mécanismes de transfert de technologies qui permettent de tirer partie des innovations académiques ou industrielles.

Au-delà du financement apporté aux projets de R&D, il s'agit de soutenir le développement des infrastructures concourant au développement de l'innovation et facilitant le transfert des technologies ainsi que leur mise en réseau au niveau du territoire francilien.

Description de l'action :

Intervention du FEDER en complément du financement de l'Etat et/ou des collectivités, pour le financement de plates-formes technologiques de coopération recherche/industrie, des outils de transfert et de valorisation de la recherche, ainsi que des équipements de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle

Bénéficiaires potentiels¹ :

Organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur et de recherche. En particulier : cellules de valorisation, services d'activités industrielles et commerciales (SAIC), labels Carnot), industriels, centre de ressources technologiques, plates-formes technologiques, technopôles, établissements de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, Systèmes Productifs Locaux, Pôles de Compétitivité.

Partenaires co-financiers potentiels :

Etat, Conseil Régional Ile de France, Commission Européenne, Conseils Généraux, collectivités territoriales, entreprises, partenariat public/privé...

Critères de sélection des projets :

- Etant donnée l'enveloppe disponible, l'assiette éligible sera limitée aux seuls équipements innovants.
- Dans le cas d'installation de grands équipements scientifiques nécessitant un bâti spécifique et adapté à l'usage technologique qui sera fait des locaux, les dépenses de surcoût liées à l'aménagement et à l'installation de ces équipements, ainsi que celles liées à la protection des utilisateurs peuvent être prises en compte dans l'assiette éligible du FEDER. Le gros oeuvre ordinaire (construction et premiers équipements) et le génie civil (viabilisation) ne seront pas retenus dans l'assiette éligible au titre du FEDER.
- Priorité sera donnée aux projets structurants localisés dans les zones identifiées comme fragiles, ou ayant vocation à bénéficier de manière substantielle à des entreprises identifiées comme fragiles.
- Priorité sera également donnée aux projets à caractère mutualisé ayant vocation à améliorer la visibilité de l'Ile-de-France sur la scène internationale, à créer un véritable effet cluster, à améliorer l'image de la R&D auprès de la population et en particulier l'attractivité des jeunes pour les métiers scientifiques et techniques.
- Etant donnée la taille limitée de l'enveloppe disponible, seule une intervention à la marge du FEDER paraît envisageable pour le financement des grands projets structurants, en complément des interventions de l'Etat et des collectivités locales. Le financement pourra être fonction des retombées positives estimées pour les territoires identifiés comme fragiles.

Forme de financement :

- Aide non remboursable

Cofinancement :

- Financement de projets structurants par l'Etat et les collectivités dans le cadre du CPER 2007-2013.

¹ : Les bénéficiaires sont listés à titre indicatif ; la liste n'est pas exhaustive.

Régimes d'aides mobilisés :

Dans le cas de projets structurants portés par des acteurs privés, l'encadrement R&D s'applique.

Priorité	impact	commentaire
égalité des chances	positif	priorité donnée aux territoires fragilisés
lutte contre les discriminations	neutre	
Environnement	neutre	
Emploi	positif	impact positif sur la création d'emplois de chercheurs, et plus généralement par la valorisation des recherches conduisant souvent à des créations d'entreprises et d'emplois

Indicateurs :

type	libellé	état initial ² (source DRRT)	Objectif final
réalisation	Nombre de projets d'investissements structurants soutenus	6 projets financés dans la programmation FEDER 2000-2006	une quinzaine de projets durant la durée de la programmation
résultat	Nombre de coopérations entreprises-instituts de recherche envisagées dans les 3 ans suivant la clôture de l'opération	12 coopérations durant la programmation FEDER 2000-2006	une trentaine de coopérations durant la durée de la programmation
impact	Nombre de postes de chercheurs et techniciens créés à la clôture de l'opération (dont femmes)	5 CDD durant la programmation FEDER 2000-2006	une trentaine de postes de chercheurs et techniciens créés durant la durée de la programmation (dont 50% de femmes)
impact	Nombre de postes de chercheurs et techniciens envisagés dans les 3 ans suivant la clôture de l'opération	3 CDI durant la programmation FEDER 2000-2006	une trentaine de postes de chercheurs et techniciens supplémentaires envisagés durant la durée de la programmation
impact	Nombre de créations d'entreprises envisagées dans les 5 ans suivant la clôture de l'opération	3 créations d'entreprises durant la programmation FEDER 2000-2006	une dizaine de création d'entreprises durant la durée de la programmation

² : L'état initial a été mesuré par rapport à la période 2000-2006 car sur ces mesures territorialisées, cela correspond le mieux au type de zones d'actions futures du PO 2007-2013 (zones urbaines en difficulté) et permet donc de comparer avec sens l'évolution des indicateurs.